

# Bilan de la concertation préalable du public

Projet de parc agrivoltaïque sur la commune de  
Chasseneuil sur Bonnieure

*Mis à disposition en Mairie de Chasseneuil sur Bonnieure  
du 20 mai 2022 au 19 juillet 2022 inclus*



**ABO**  
**WIND**  
**SOLAR**

## Table des matières

Introduction.....	2
Modalités de la concertation et information du public.....	3
Bilan de la concertation.....	4
Contributions.....	4
Réponses aux contributions.....	4
Enseignements tirés de la concertation.....	5
Conclusion.....	6
Annexe 1 : Avis de concertation préalable.....	7
Annexe 2 : Contributions reçues.....	8
La contribution dans le registre mis à disposition en Mairie.....	8

## Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Wind porte un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Chasseneuil sur Bonniere dans le département de la Charente (16) au lieu-dit « Les Chomes ».

Dans le cadre de la conception du projet agrivoltaïque, porté par ABO Wind, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune de Chasseneuil sur Bonniere, à une concertation volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet ( <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html> )

et mis à disposition pendant deux mois, à compter du 20 mai 2022, en mairie de Chasseneuil sur Bonniere, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

## Modalités de la concertation et information du public

**Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Wind, avec l'accord des élus de la commune.**

La concertation préalable du public s'est tenue du 25 mars au 11 avril 2022 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé en mars 2022 aux habitants de Chasseneuil sur Bonnieure.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches au format A2 sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, en mairie de Chasseneuil sur Bonnieure à partir du 10 mars 2022 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1.

La concertation préalable du public s'est terminée par une permanence en mairie, le 11 avril 2022, de 9 heures à 17 heures.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie de Chasseneuil sur Bonnieure, en format papier, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5
- Par voie électronique, à l'adresse : [gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr)

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Wind a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il est à disposition en mairie de Chasseneuil sur Bonnieure pendant deux mois, à compter du 20 mai 2022.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

## Bilan de la concertation

### Contributions

1 contribution écrite a été déposée dans le dossier registre disponible en mairie et à disposition du public

Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.

Aucune contribution n'a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet.

Aucune contribution n'a été déposée sur « la foire aux questions » disponible en ligne sur la page internet dédiée au projet.

La contribution écrite est reproduite, scannée et fournie à l'Annexe 2 du présent document, en pages 8 et suivante.

Le registre disponible en mairie a été signé en début et en fin de concertation par Monsieur le Maire ou son représentant.

Un huissier a procédé aux constats d'affichage en début et en fin de concertation.

### Réponses aux contributions

#### La contribution déposée en mairie le 21 avril 2022

1. Contribution de Madame Christiane PERS, reçue le 21/04/2022 à 14H45 :

*« Projet très intéressant et innovant pour le secteur. Très bonne communication avec les bulletins d'information ce qui n'était pas du tout le cas avec l'éolien, qui cachait les études de sol.*

*En cas de chute de production locale, il serait souhaitable ultérieurement de pouvoir bénéficier de cette électricité verte sur notre commune. »*

#### Réponse d'ABO Wind à la contribution

Le parc photovoltaïque porté par ABO Wind n'est pas fournisseur d'énergie mais **producteur** : ABO Wind revend la production à un fournisseur d'électricité.

D'une manière générale, cette énergie verte est produite sur site, injectée dans le réseau, transportée pour être distribuée à partir du poste source local (Roumazières-Loubertl) et livrée au consommateur.

Il est physiquement impossible de déterminer la provenance de l'électricité livrée à un client donné. C'est la même électricité qui est livrée à tous les clients raccordés au réseau électrique français, quels que soient le fournisseur et le type d'offre.

Ainsi, l'électricité consommée en tout point du réseau français contient le même pourcentage d'électricité d'origine renouvelable. En 2021, l'électricité renouvelable couvrait 24,9 % de la

consommation totale d'électricité en France (Source : Panorama de l'électricité renouvelable – RTE).

RTE est en charge d'équilibrer en permanence production et consommation, en s'assurant à l'avance que les moyens de production disponibles seront en mesure de répondre à la demande à tout instant et que le système dispose de marges suffisantes en cas d'aléas. Actuellement, afin d'assurer cet équilibre en temps réel, RTE s'appuie sur plusieurs mécanismes d'ajustement (effacement) et de réserves de puissance à plus ou moins long terme.

Pour intégrer la production de plus en plus importante d'énergies renouvelables intermittentes et garantir une fourniture stable d'électricité, les gestionnaires de réseau étudient activement l'utilisation de technologies de stockage : elles pourraient produire une réponse d'injection d'électricité plus réactive, moins onéreuse, optimiser les infrastructures en reportant les renforcements du réseau, sécuriser les prévisions d'équilibre offre/demande en optimisant les capacités de pointe et d'effacement plus locales, et contribueraient à l'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité aux consommateurs.

Le parc agrivoltaïque de Chasseneuil sur Bonnieure va produire et réinjecter dans le réseau ENEDIS environ 24 638 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle (tous types de logements et chauffage compris) de 10 475 personnes soit 5200 foyers (sources croisées INSEE / RTE / CRE).

## Enseignements tirés de la concertation

La démarche de concertation préalable du public avait pour but de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

L'ensemble des retours reçus semblent dégager une bonne acceptabilité locale du projet.

### Les mesures ou actions suivantes sont actées :

- ✓ Préservation des haies bocagères et arbres existants : aucune destruction
- ✓ Évitement des zones humides inventoriées
- ✓ Mesures paysagères : Renforcement d'un linéaire d'environ 1200 mètres de haies bocagères, principalement au sud et à l'ouest le long de l'axe routier RD 62, pour augmenter le masque végétal déjà existant et réduire les sensibilités paysagères ponctuelles.
- ✓ Photomontages en cours pour montrer l'insertion du projet dans son environnement



## Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La conception du projet avance ainsi de façon progressive, avec un partage d'information graduel. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques et aux élus locaux.

La contribution collectée lors de la concertation préalable donne une vision de la bonne perception du projet sur le territoire de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

## Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site et en mairie, du 10 mars au 11 avril 2022.

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

*En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement*

## Projet de parc agri-voltaïque de Chasseneuil-sur-Bonnieure (16260)

### Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet agri-voltaïque d'une surface de 28 hectares pour une puissance totale d'environ 20 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

### Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du vendredi 25 mars au lundi 11 avril 2022 inclus !

### Modalités de la concertation préalable :

#### Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- En version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :  
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr)

#### A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.



## Annexe 2 : Contributions reçues

La contribution dans le registre mis à disposition en Mairie

**SOLAR** \_\_\_\_\_ **ABO  
WIND**

**Annexe : Registre des observations**


**OUVERTURE DE LA  
CONCERTATION PREALABLE**

Projet de parc agrivoltaïque  
Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure (16260)

DATE : le 25 mars 2022

HEURE : 10:00

CACHET DE LA MAIRIE :



32

**SOLAR**

**ABO  
WIND**

Nom Prénom : PERS Christiane

Adresse postale : 21 rue de la Mairie

Adresse email : michelpers@orange.fr

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Projet très intéressant et innovant pour le secteur.

Tres bonne communication avec les bulletins d'information.

Ce qui n'était pas du tout le cas avec l'éolien, qui cachait les études de sol.

En cas de chutes de production locale, il serait souhaitable

ultérieurement de pouvoir bénéficier de cette électricité vendue

sur notre commune.

Nom Prénom : ~~\_\_\_\_\_~~

Adresse postale : ~~\_\_\_\_\_~~

Adresse email : ~~\_\_\_\_\_~~

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Clôture de la concertation préalable

Lundi 11 mai 2022

17:00

- 1 contribution écrite le 11/04/2022

Pour le Maire,  
Le Maire



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Gaston Bileitczuk**  
Responsable de projets

06.31.93.54.89  
[gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr)

**ABO Wind**  
2 rue du Libre Échange  
CS 95893

31506 TOULOUSE Cédex  
[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

**ABO**  
**WIND**  
**SOLAR**